



Maison des syndicats sur le campus de Jussieu  
Tour 66-65 – 5ème étage – Pièce 504  
Tel : 01 44 27 30 60  
Mail: [cgt@sorbonne-universite.fr](mailto:cgt@sorbonne-universite.fr)  
<http://sorbonne-universite.fercsup-cgt.net>



- **Pour la non-promulgation de la « loi de programmation de la recherche »**
- **Pour le retrait de la « loi de sécurité globale »**
- **Pour la défense de nos droits et des libertés universitaires**
- **Pour la réouverture des universités avec les moyens nécessaires**

Les organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : **CGT, FSU FO, SUD, SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S, UNEF, L'ALTERNATIVE, FACS ET LABOS EN LUTTE** appellent à un rassemblement aujourd'hui jeudi 10 décembre place Jussieu à 14h

**Les syndicats CGT** dénoncent l'interdiction du défilé prévu à Paris. L'interdiction du défilé par la préfecture de police, parce qu'elle révèle une interdiction générale de tout cortège ou défilé en Île-de-France à compter du 9 novembre, excède les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. Nous appelons les collègues et étudiants à participer massivement au rassemblement autorisé place Jussieu à 14h dans le respect des règles sanitaires demandées.

**Cette journée de mobilisation est à l'initiative des nombreuses organisations syndicales et associations de l'ESR.**

Nous nous félicitons que d'autres organisations syndicales (SGEN-CFDT, UNSA et FAGE) rejoignent notre appel à cette journée nationale de mobilisation. Nous nous félicitons qu'ils soient aujourd'hui arrivés au même constat que nous sur le caractère toxique de la « loi de programmation de la recherche » et sur le caractère liberticide de la « loi de sécurité globale ». Nous regrettons que, malgré ce constat ils aient refusé de signer [l'appel intersyndical](#) demandant le retrait de la « loi de sécurité globale »

### **RDV 14h Place Jussieu jeudi 10 décembre**

Vous pouvez télécharger l'autorisation de déplacement dérogatoire pour un cortège [ici](#).

**Nous revendiquons, pour une réouverture en janvier des campus respectant les conditions sanitaires:**

- la mise en place massive de tests sur les campus et la mise à disposition de masques **gratuits** (avec pour les personnes les plus sensibles la possibilité d'utiliser des masques de type FFP2);
- le respect d'une **jaugé maximale d'étudiant.es par salle (qui tient compte de la situation épidémiologique)**, un **nettoyage** systématique des salles,
- **l'utilisation de capteurs de CO<sub>2</sub>** afin de s'assurer de la bonne aération des salles et le cas échéant la mise en place de système d'aération et de purification d'air ou l'interdiction des enseignements dans les salles mal aérées.
- **le maintien du droit au télétravail** pour tous les salarié.es travaillant sur l'université si les tâches sont télétravaillables, avec l'indemnisation de son coût (matériel informatique, dépense électrique, abonnement internet...),
- **pour toutes et tous les agent.es ayant des proches vulnérables**, le maintien du télétravail ou la mise en ASA si les tâches ne sont pas télétravaillables.
- **la mise à disposition de locaux nécessaires** à l'enseignement présentiel en effectif d'étudiant.es réduit permettant de faire face à la crise sanitaire,
- **le recrutement immédiat** de personnels : les nombreuses/eux candidat.es classé.es sur les concours d'enseignant.es-chercheuses/eurs et de BIATS sont disponibles il faut les créations de postes qui permettent durablement de **rattraper** la baisse des effectifs fonctionnaires et **l'augmentation des effectifs étudiants**.

Le confinement-bis n'en finit pas de faire des ravages et des dégâts collatéraux. **Nous avons été alerté.es par une lettre collective de plus de 252 étudiant.es de la licence SDV en détresse** alertant sur leurs conditions de travail et d'étude cumulant "beaucoup trop de contrôles en un laps de temps beaucoup trop restreint" (...) "**des cours de 8h à 18h tous les jours** qui ne laissent que **trop peu de temps pour réviser les innombrables CC de chaque matière**", des cours en distanciel plus **longs** à saisir en **prise de note** et "**plus compliqués** à gérer que ceux en présentiel car ils demandent plus de travail personnel après la séance", des sessions d'enseignement parfois le samedi qui empiètent sur l'équilibre horaire personnel et obligent à sacrifier sommeil, repas, vie familiale, pratique sportive pour rester dans le rythme. "**Nous sommes submergé.es de travail et avons cumulé trop de retard** dû au changement de semaines (pair/impair) que nous devons au plus vite rattraper".

Ces étudiant.es nous alertent sur leurs crises d'angoisse et sur les **risques de "décrochage"** dus à un surmenage, même pour celles et ceux qui sont considéré.es comme des "étudiant.es sérieux et sans problème". "Il ne s'agit plus de quelques cas isolés et démotivés mais d'une majorité angoissée qui n'arrive plus à gérer cours, examens et santé !"

Ces étudiant.es **ne demandent pas** "une réorganisation complète de ces sessions d'examen qui serait bien trop difficile à organiser", mais le respect de leur santé avec par exemple "un allègement des programmes de révision prévus pour les prochains CC et une adaptation de la notation prenant en compte les conditions de travail déplorables de tous" et "le respect du nombre d'heures de cours attribué à chaque matière".

Ce cri d'alarme oblige à repenser l'organisation des enseignements qui ne peut être un copier-coller de ce qui se fait en présentiel. Du côté des enseignants il est nécessaire de tenir compte de la situation de confinement et du fait qu'**on ne peut pas transmettre le même contenu à distance** (allègement adaptation ... pour un enseignement tout distanciel du pauvre car sans les moyens requis).

**Par exemple**, nous écrit un collègue, « j'utilise une tablette graphique en substitution du tableau. Je pensais que les étudiants arrivaient à suivre et à recopier et ils m'ont dit ce matin qu'ils n'arrivaient pas du tout à avoir le temps de recopier ce que j'écrivais (ce qui ne serait pas le cas avec un tableau). »

Des responsables de département ou d'UFR, relais zélés de la direction, ne vont-ils pas jusqu'à nier la surcharge de travail des équipes enseignantes en prétendant que cela doit rester à moyen constant ou que les responsables d'UE ont mal compris ... **les heures d'enseignements supplémentaires** en présentiel ou à distance induites, le travail d'adaptation ou de création des nouveaux supports à distance sous évalués par certains responsables, entre le marteau et l'enclume, **seraient oubliés dans le tableau de service** qui recense le temps de travail d'enseignement pour chaque enseignant ?

**Le contenu des enseignements aurait dû faire l'objet d'une réflexion plus poussée** tout comme l'aménagement des séances en concertation au niveau des départements ou des facultés. Mais chaque équipe pédagogique lâchée n'a pu subir qu'injonction et contradiction. Cela aboutit à un épuisement de tous, et à des situations peu satisfaisantes où des travaux pratiques sont remplacés par des séances zoom ou des devoirs maisons et où, pour privilégier un semblant de stabilité pédagogiques tant pour les étudiants que pour les équipes enseignantes, compte-tenu des contraintes ingérables des planning et des effectifs, des formations renoncent à reprendre en présentiel quand cela est finalement autorisé.

La situation de confinement met aussi en évidence "l'évaluationnite", une méthode pédagogique qui a été mise en place ces dernières années (décret licence et loi ORE) avec la croyance rassurante que la quantité de travail des étudiant.es est proportionnelle au nombre d'évaluations qu'ils doivent subir. Or,

l'outil évaluation "de la progression des connaissances ou du travail personnel " de l'étudiant est largement dévoyé : il n'est plus que source de souffrance face au décrochage en cours.

La CGT de Sorbonne Université déplore que cette réflexion n'ait pu se tenir dans les instances dédiées notamment à la Commission de Formation et de la Vie Universitaire, dans laquelle les étudiant.es sont méprisé.es et muselé.es par la présidence dès lors qu'elles/ils présentent une motion sur ces questions de gestion de la crise covid-19.

**La réponse médicale** pour une prise en charge par le SUMPPS des étudiant.es en situation de stress, **l'aide sociale** ou les **bons d'achat**, ne sont pas suffisants si cela ne s'accompagne pas de mesures concrètes au niveau des enseignements.

Les étudiant.es réclament en urgence :

- 1) Un allègement des programmes concerté dans chaque unité d'enseignement;
- 2) Une diminution du nombre d'évaluations dans les MCC;

### **Une maîtresse de conférences souhaite réagir à ces témoignages d'étudiant.es en nous envoyant un courrier dont voici des extraits**

---

*« J'ai mis longtemps à lire les 28 pages de témoignages : ce sont de "bons" étudiants en majorité qui s'expriment, recalés des filières sélectives types médecine ou prépa. Le message est donc d'autant plus alarmant.*

*Souvent, on constate que les souffrances infligées au travail viennent d'une mauvaise organisation du travail. En tant qu'enseignante et fatiguée, je doute que les forces du mal et de la médiocrité réunies soient toutes centralisées à l'UFR de bio. Et j'aimerais que le haro tombe sur les décideurs plus que sur les chevilles ouvrières. » (...)*

*« Mes collègues responsables d'UE qui ont repris 4 fois des plannings dans le stress depuis la rentrée se disent fatigués physiquement. Quand on fait un changement de maquettes, c'est préparé en amont (1 an avant) et non d'une semaine sur l'autre. Vous découvrez qu'enseigner bien, ça ne s'improvise pas ... Merci ! »(...)*

*« Quand on parle au Président de Sorbonne Université de fracture numérique, il répond aide sociale et bon d'achat. Est-ce réglé : on voit bien que non !*

*Il nous a dit aussi qu'on allait faire du dégradé, effectivement on y est. Que nous ferions du contrôle continu intégral en FSI : et donc "au minimum 3 épreuves sur 15 semaines d'enseignement" et donc ça se bouscule en décembre dans les emplois du temps. On peut faire un contrôle le premier mois mais en général on constate que l'on manque de fond et un débat intéressant (qui avait eu lieu en d'autres temps) était de s'interroger sur le rôle du mode d'évaluation sur l'apprentissage ... sans épreuve terminale pas de synthèse envisageable. Dans les conditions de contrôle continu intégral, on matraque, on bombarde l'étudiant et l'enseignant (qui fait des sujets et corrige sans cesse, qui évalue sans respirer) depuis la réforme de la licence en 2011, la semestrialisation ... »(...)*

*« Voilà aussi pourquoi vos collègues enseignants disparaissent dans des trous noirs, en recherche, notamment ... Néanmoins, il y en a qui veulent bien faire quand même ! Et l'enseignement, plus que la recherche est basé sur une activité collective d'une équipe. »*

## Scandale à Sorbonne université : le président de l'Université refuse de titulariser un collègue atteint de troubles du spectre autistique (T.S.A), reconnu comme travailleur handicapé

---

Ses compétences sont incontestables et appréciées. Extraits :

« M. a montré de grandes compétences techniques » « Il démontre de plus un esprit d'initiative bienvenu » « M. sait faire preuve d'adaptation » « son travail a été tout à fait satisfaisant. »

Le refus est basé sur « les aspects relationnels » alors que la nature même du handicap peut rendre difficile les conditions de collaboration et de communication.

Les préconisations ont été faites par la médecine du travail, elles n'ont pas réellement été mises en œuvre.

Sorbonne Université n'a pas créé les conditions de l'inclusion de notre collègue.

Il ne rentre pas dans le moule de SU et ce n'est pas un bon petit soldat, il a aussi eu la mauvaise idée de donner son avis, et un stagiaire doit savoir se taire.

C'est un avis totalement révoltant et humainement inacceptable.

### **Vous trouvez ci-dessous la déclaration des élu.es CGT à la Commission Paritaire (CPE)**

*Avant que les débats ne commencent, et avant de céder la parole à mes collègues élus de catégorie B qui ont longuement préparé ce dossier, je souhaiterais faire une déclaration au nom de la CGT concernant le cas de notre collègue que vous refusez de titulariser.*

*La lecture du dossier nous a conduits à un certain nombre de réflexions sur la place du handicap dans notre société, et dans notre université plus particulièrement, lieu de savoir, de partage, d'accompagnement et de tolérance.*

*La seule bonne question à se poser aujourd'hui devant le choix qui nous est donné à faire est la suivante :*

*Quelle décision fera le moins de tort à la collectivité et aux individus ?*

***Celle, peu glorieuse, de refuser la titularisation d'un agent dont la nature même du handicap peut rendre difficile les conditions de collaboration et de communication avec son entourage ?***

***Ou celle, plus noble nous semble-t-il, de faire l'effort et de se donner les moyens d'intégrer un travailleur handicapé, par ailleurs brillant et muni d'un fort potentiel, et qui nous verra sortir de cette séance grandis humainement et intellectuellement.***

*A l'heure où nous vous parlons, **à combien d'enfants apprenons nous dans nos écoles qu'il faut savoir accepter la différence**, et qu'il faut savoir faire leur place aux autres enfants en difficulté, en particulier ceux souffrant d'un handicap physique, ou mental ?*

***Nous nous devons d'appliquer à nous même, dans le monde du travail, le monde des adultes, ce que nous enseignons à nos enfants.***

*Si l'université aujourd'hui veut être cohérente avec son discours sur sa politique d'intégration des travailleurs en situation de handicap, alors elle doit titulariser notre collègue.*

*Merci pour votre attention.*

### **Plus de subventions aux agents CNRS pour les repas à emporter**

---

Plusieurs agents CNRS ont eu la mauvaise surprise, en prenant un repas à emporter à l'Ardoise, de découvrir que celui-ci n'était pas subventionné comme d'ordinaire. Cette subvention est la même que pour les agents Sorbonne université, donc de l'ordre de la moitié du prix du repas voire plus, en fonction de la catégorie.

Pourtant, de nombreux agents CNRS viennent régulièrement sur le campus, car la recherche sur site continue dans les labos de science expérimentale. Leurs repas doivent donc être subventionnés comme d'habitude. Rappelons que l'accès à une restauration de qualité et accessible est un droit pour tous les agents, pas une obole de l'employeur.

On ne sait pas à l'heure actuelle d'où vient le problème, et avons donc interrogé la direction régionale du CNRS.

Nous allons par ailleurs vérifier si le problème concerne tous les personnels dits "hébergés", en particulier des autres organismes de recherche (Inserm, Inria etc.).